



Fiche de poste

Entraîneur équipe régionale escalade

Ligue FFME Auvergne-Rhône-Alpes

Nature de l'emploi

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la Montagne et de l'Escalade propose un contrat à durée déterminée (CDD) à temps partiel, avec évolution possible vers un CDI, d'entraîneur des équipes régionales escalade. Le poste est à pourvoir le 14 septembre 2026.

Le salarié aura pour missions principales d'assurer l'encadrement sportif, le suivi de l'équipe U17/U19, autour des sujets ci-dessous (non exhaustifs), en collaboration avec les salariés et les élus de la ligue.

Missions

Assurer l'encadrement sportif de l'ensemble des équipes escalade, le suivi de l'équipe U17/U19, (en lien avec le responsable haut niveau et avec le coordinateur des équipes régionales U13, U15, U17/U19, difficulté, bloc, vitesse).

1. Encadrement sportif

- Planifier, organiser et encadrer les séances d'entraînement de l'équipe régionale U17-U19
- Aide à l'encadrement des équipes régionale U13 et U15
- Assurer un suivi des grimpeurs pour les aider dans leur projet sportif
- Suivi des compétiteurs de l'équipe régionale sur quelques compétitions nationales ciblées, en complément des staff clubs
- Réaliser des ouvertures de voies et de blocs adaptées aux profils jeunes, en cohérence avec les objectifs sportifs des équipes régionales

2. Suivi et coordination

- Aider à la gestion et au suivi et des équipes régionales : suivi des stages, lien avec la secrétaire administrative
- Assurer la coordination avec les clubs d'origine et les familles
- Rendre compte des entraînements réalisés auprès des coachs de clubs
- Participer activement aux réunions de travail de la Commission Haut Niveau
- Maintenir un lien institutionnel régulier avec la Fédération (FFME)
- Participation aux échanges avec les entraîneurs nationaux.
- Coordination avec le Pôle Espoir, les clubs pour l'utilisation mutualisée des infrastructures et des ouvertures proposées

3. Communication & Partenariats

- Gérer les relations avec les partenaires privés et institutionnels de la ligue et des équipes régionales
- Assurer la communication régulière autour des activités des équipes régionales.
- Produire du contenu pour la page Instagram des équipes régionales
- Aide à la rédaction d'articles pour le site internet de la Ligue
- Valoriser les résultats sportifs, la vie des équipes régionales auprès des partenaires et du public

4. Réunions

- Participation aux réunions d'équipe salariés
- Participation ponctuelle, suivant sujet, aux réunions ETR

5. Autres tâches

- Toutes autres missions utiles à la ligue dans le cadre de ses compétences, en soutien aux salariés et élus

Modalités du poste

- Contrat à Durée Déterminée CDD en temps partiel assorti d'une période d'essai de 1 mois.
- Groupe de Classification : technicien groupe 4 de la Convention Collective.
- Durée de travail : 80 jours par an (travail à temps partiel à 40%).
- Salaire à définir en fonction de l'expérience et de la qualification, environ entre 858€ à 944€ par mois pour un travail à temps partiel à 40% (équivalent à temps plein entre 2144 € à 2358 € brut).
- Répartition du temps de travail : conformément à l'avenant 123 du 18 octobre 2017 relatif au forfait annuel en jours : personnel non cadre itinérant. Un programme prévisionnel semestriel sera établi. Les temps de trajet sont comptabilisés dans le temps de travail.
- Maximum de 15 week-ends travaillés par année civile.
- Lieux de travail : Voiron, clubs et salles d'escalade de la région Auvergne-Rhône-Alpes, stages en France et stages en Europe. Possibilité de télétravail. Déplacements courants à prévoir pour les activités de la ligue.
- Frais de déplacements : déplacements domicile - siège social de la Ligue (Voiron) remboursés : prise en charge uniquement à 50% d'un abonnement au train. Tous les autres déplacements sont calculés au départ du lieu d'habitation, sur la base du taux de remboursement de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes FFME (cf. règlement intérieur salarié et financier de la ligue).
- Remboursement des frais de bouche et d'hébergement (cf. règlement intérieur salarié et financier de la Ligue).
- Mutuelle, tickets restaurants, chèques vacances et équipement en matériel (cf. règlement intérieur salarié et financier de la Ligue).

Compétences et qualités requises

- Compréhension et connaissance du fonctionnement des jeunes sportifs.
- Maîtrise des différentes palettes de l'entraînement en escalade de bloc difficulté et vitesse.
- Intérêt pour l'ouverture en voies et blocs

- Capacité d'écoute et de collaboration relative au travail en équipe.
- Capacité à la communication en distinguant une communication interne et externe.
- Maîtrise des outils numériques (word, excel, power point, messagerie, réseaux sociaux)
- Connaissance du tissu fédéral et notamment du milieu de la compétition.
- Curiosité, recherches personnelles, veille stratégique et optimisation des méthodes de travail en entraînement dans un cadre national et international (en et hors escalade).
- Les diplômes requis peuvent être DESJEPS escalade, master STAPS entraînement, DEJEPS escalade, DEES escalade.
- Permis de conduire nécessaire

Rattachement du poste

Relations hiérarchiques : président(e) de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, directeurs de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, responsable du haut niveau.

Relations de collaborations : équipe d'encadrant du pôle espoir, entraîneur(s) de l'équipe régionale Auvergne-Rhône-Alpes, élus de la commission haut-niveau.

Procédure de recrutement

CV+ lettre de motivation à envoyer par e-mail à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes Montagne et Escalade **avant le 28 août 2026** à :

president@ffmeaura.fr

hautniveau@ffmeaura.fr

c.bellissent@ffmeaura.fr

r.kervella@ffmeaura.fr

a.chapelier@ffmeaura.fr

Les candidats retenus pourront présenter lors d'un entretien leur conception et la mise en œuvre de l'entraînement au sein de l'équipe régionale U17-U19 (format au choix du candidat : oral, document écrit, vidéo-projection etc.).